

**DATE DE
CONVOCAATION**

17 Juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Objet :Compte Administratif
2023-Budget VILLEDÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance : Mr Nicolas PALOC

Rapport de présentation :

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du Budget, voté par nature, en vertu de l'instruction comptable M14.

Il compare les prévisions et les réalisations par chapitre et par article, en section de fonctionnement, puis en section d'investissement.

I - Section de fonctionnement

Le total des recettes, hors résultat reporté 2023, s'élève à 3 905 583,33 €, et, en dépenses à 3 227 050,68 €.

1) Les recettes réelles d'un montant de **3 888 382,70 €** progressent de 8 % par rapport à 2022, la réalisation a hauteur de 104% du budget voté. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les recettes de gestion courante : 3 867 494,17 €
- les recettes financières : 0 €
- les recettes exceptionnelles : 20 888,53 €

Le principal poste des recettes de fonctionnement se compose des dotations de l'État, de l'Agglo EPN et de la fiscalité locale.

Sur le plan de la fiscalité locale, la revalorisation des bases décrétée par l'État a été de plus de 7%. Le produit perçu s'est élevé à 2 016 584 € soit une hausse de près de 130 000 € par rapport à 2022.

Les 2 autres postes concernent :

- Les attributions de l'Agglomération EPN de 696 291,70 €, auxquelles s'ajoute le FPIC de 62 383 €.
- Les dotations de l'État pour 362 349 € en augmentation de 5,4%.

La Taxe sur l'électricité de 44 648 € complète ces sommes, ainsi que les droits de mutation pour 190 312 €. La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été facturée de nouveau après l'exonération lors de la crise sanitaire.

Le total des 2 chapitres « Impôts et Taxes » et « Dotations – Participations » s'élève à 3 408 373,05 € soit une augmentation de 4,6%.

Les **recettes des services** pour **291 149,01 €** regroupent celles envers la population. La reprise de la restauration scolaire sur le budget principal est enregistrée sur une année pleine.

Les **autres produits** pour **82 669,30 €** (contre 56 704 € en 2022) concernent les loyers perçus, et les locations des salles municipales. L'impact de la crise sanitaire est derrière nous.

Les **atténuations de charges**, notamment les remboursements sur rémunérations s'élèvent à **75 302,67 €**.

Les **recettes exceptionnelles** totalisent **20 888,53 €**. Il s'agit de la sortie d'inventaire d'un véhicule volé en 2021 et du reversement des disponibilités d'une association qui a acté sa dissolution.

A ces recettes réelles, s'ajoutent **les mouvements d'ordre** concernant les travaux en régie pour **17 200,63 €**.

2) Les dépenses réelles s'élèvent à **3 142 500,42 €**,
représentent 88% du budget voté.

Le poste principal est celui des *frais de personnel* d'un montant de **1 503 429,66 €** représentant 48 % des dépenses réelles. En 2023, il intègre la reprise du personnel de la Caisse des Écoles. Aucune augmentation du point d'indice n'est intervenue en 2023.

Les *dépenses à caractère général* se chiffrent à **987 120,53 €**. Une progression de 7,5% est enregistrée par rapport à 2022, proche de l'inflation.

Le poste de l'énergie qui avait doublé en 2022 est revenu à un niveau acceptable avec une baisse de près de 40%. Un nouveau marché de chauffage a été signé en juillet avec des conditions plus favorables. Comme pour les frais de personnel, le marché de restauration scolaire et toutes les dépenses s'y afférant sont comptabilisées en année pleine.

Il est à noter la forte hausse du poste des assurances de 70%.

Les autres *charges de gestion courante* de **529 938,08 €**

intègrent les participations versées aux différents organismes renforçant le lien social entre les citoyens. On y retrouve notamment les financements pour :

- la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 1 150 000 €,

- pas de subvention au SAAP,

- les subventions aux associations pour 179 441 €

- le Service de Défense incendie pour 98 823 €

- le SIVU CAP NORD EST pour 65 243 €

La baisse est liée à la fin de la Caisse des Écoles et du budget d'Aide à la Personne qui n'a pas eu besoin de subvention d'équilibre.

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 3 020 400 €.

Les charges financières de 118 545 € poursuivent leur baisse (-10%).

L'encours de la dette atteint 2 418 547 € au 31 décembre. Fin 2023, le ratio de désendettement est divisé par 2 pour atteindre 3 ans, et, le taux moyen de la dette de la ville se stabilise à 4,69 %. L'encours se répartit en 70 % à taux fixe, et 30% pour un emprunt avec un système de barrière.

Les dépenses exceptionnelles de 3 555 € concernent principalement les livres prix distribués à l'école.

A ces dépenses réelles, s'ajoutent des **dépenses liées à des mouvements d'ordre** portant sur la dotation aux amortissements et des sorties de biens immobilisés de l'actif pour **84 550 €**.

Résultat de Fonctionnement :

1 - Résultat d'exploitation (Produits – Charges réels)	+ 745 882,28 €
2 - Mouvements d'ordre	- 67 349,63 €
3 - Résultat de l'exercice (1+2)	+ 678 532,65 €
4 - Résultat antérieur reporté	+ 685 165,19 €
5 - Résultat cumulé (3+4)	+ 1 363 697,84 €

L'épargne brute, qui évalue la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cession), représentant le socle de la situation financière de la Ville s'élève à **741 632 €** en progression de 46% par rapport à 2022.

L'épargne nette, permettant de mesurer la capacité à dégager des ressources propres pour investir, après le remboursement du capital de la dette, a doublé par rapport à 2022 pour atteindre **442 102 €**.

II - Section d'investissement

Les recettes se chiffrent à 884 397,37 € et les dépenses à 1 469 363,92 €. Des crédits reportés ont été inscrits en recettes, pour 185 581,70 €, et en dépenses, pour 186 558,97 €.

Les recettes réelles s'élèvent à **793 983,11 €**.

Les principales ressources pour financer les projets d'investissement sont :

- Affectation résultat 2022 :	387 199,20 €
- Subventions perçues :	334 641,58 €
- FCTVA :	30 191,13 €
- Autres recettes :	41 951,20 € (principalement la Taxe d'Aménagement)

Aux recettes réelles, s'ajoutent des mouvements d'ordre composés essentiellement de la dotation aux amortissements d'un montant de 90 410,26 €.

Aucun emprunt n'a été contracté sur 2023.

Les dépenses réelles totalisent **1 446 303,29 €**.

Les principaux postes sont :

- Remboursement annuel de la dette en capital :	299 576,41 €
- Dépenses d'équipement :	1 146 726,88 €

Cette année, l'investissement a été marqué par l'extension du complexe sportif pour créer une salle de danse pour un montant de 526 319 €, ainsi que l'acquisition de la classe mobile pour 122 247 €. Le solde des factures de la vidéoprotection a été réglé sur 2023 pour 82 968 €.

Ensuite, les autres dépenses d'équipement ont permis de rénover notre patrimoine bâti, naturel et urbain, et, d'acquérir ou renouveler certains matériels et mobiliers totalisent.

- Travaux de bâtiments :	174 239 €
- Aménagements espaces naturels et urbains :	41 725 €
- Travaux de sécurisation RD155 et incendie :	45 781 €
- Acquisitions équipements :	94 081 €
- Études et Logiciels :	1 543 €
- Participation Éclairage Public :	10 558 €
- Budget Participatif :	22 272 €

À cela, il convient de majorer la somme des mouvements d'ordre de 17 200 €.

Résultat d'Investissement :

1 - Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses)	- 584 970,55 €
2 - Résultat antérieur reporté	- 263 458,06 €
3 - Résultat cumulé (1+2)	- 848 428,61 €
4 - Reste à réaliser (Recettes - Dépenses)	- 977,27 €
5 - Besoin de financement (3+4)	- 849 405,88 €

L'excédent cumulé de fonctionnement doit obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Pour mémoire, il est de 1 363 697,84 €. L'excédent net de fonctionnement 2023 s'élève à 514 291,96 €

A la lecture de ces données chiffrées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2023.

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant l'article L.2121.-14 du Code Général des Collectivité Territoriales

Monsieur le Maire quitte la pièce. Le Conseil Municipal élit Madame Florence DAMERON en tant que présidente de séance,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (le maire ne prend pas part au vote) :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la ville de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

la Présidente de séance

